

**COMMISSION SPORT ET JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE
ET ETUDIANTE**

**Compte-rendu de la réunion lundi 4 Octobre 2021 A 18 HEURES
En visioconférence**

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu du 6 septembre 2021.
2. Attribution de subventions au titre de l'action socioéducative.
3. Attribution de subventions d'investissement.
4. Attribution de subventions pour le transport des enfants le mercredi.
5. Construction d'un pôle de gymnastique spécialisé : approbation du programme et lancement du concours.
6. Accompagnement des clubs par la Ville.
7. Points divers.

-
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Guy REISS, Adjoint Délégué
 - Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint au Maire, membre suppléant
 - Madame Patricia ARNOLD, Adjointe au Maire, membre suppléant
 - Monsieur Eric FISZON, Conseiller Délégué, membre suppléant
 - Monsieur Sébastien MARX, Conseiller Municipal, membre titulaire
 - Monsieur Mammar MEHALIL, Conseiller Municipal, membre titulaire

Etaient absents, excusés

- Monsieur Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, membre titulaire
- Monsieur Eric LUCAS, Adjoint au Maire, membre suppléant
- Madame Chanthy HO, Conseillère Déléguée, membre titulaire
- Monsieur Hervé NIEL, Adjoint au Maire, membre titulaire
- Monsieur Jean-Marie NICOLAS, Adjoint de quartier, membre suppléant
- Monsieur Nicolas TOCHET, Conseiller Municipal, membre suppléant

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa PISKOSZ ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Anne-Claire MANGEL, Directrice Adjointe de Pôle
- Monsieur Alexis BESSE, Chef de service
- Madame Martine GAULARD, Chef de service
- Monsieur Sébastien REICHARDT, Chargé de mission

La séance s'ouvre à 18h00.

1^{er} point : Adoption du compte-rendu du 6 septembre 2021.

Adoption du compte-rendu de la précédente commission sport et jeunesse.

2^{ème} point : Attribution de subventions au titre de l'action socioéducative.

Les associations messines jouent un rôle important dans l'animation des quartiers, le maintien, voire la construction, du lien social, et l'épanouissement de nos enfants, adolescents et jeunes adultes. Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, elles maintiennent leur niveau de mobilisation et d'engagement au service de tous les publics, sur l'ensemble du territoire. La Ville de Metz encourage leurs initiatives et soutient leur mise en œuvre. C'est pourquoi il est proposé l'attribution de subventions à certaines d'entre elles ayant sollicité le concours de la collectivité à cet effet.

La Plateforme des Associations Africaines de Moselle déploie un programme d'actions de découvertes culturelles. Le Club Connaître et Protéger la Nature « Les coquelicots » ouvre un accueil Ado sur le secteur des Hauts de Vallières, en lien avec les acteurs associatifs et sociaux du quartier. CASSIS bénéficie de la dynamique de la labellisation « Cité éducative » du quartier de Borny et y propose, en partenariat avec l'école municipale des sports, un Programme d'éducation par le sport.

Le montant global des subventions soumises au vote du Conseil Municipal s'élève à 21 000 €.

B. Tahri précise que le projet du CPN Les Coquelicots est mené en partenariat avec le CMSEA.

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Bouabdellah Tahri

3^{ème} point : Attribution de subventions d'investissement

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville de Metz à la vie associative, il est proposé d'accorder des aides à l'investissement pour renouveler des matériels et des équipements défectueux ou vieillissants, ou, pour en acquérir de nouveaux qui favoriseraient le développement de projets. Cette année, six associations sont concernées : le Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire (COJEP), la MJC Metz Sud, Le Quai - Centre Social et Culturel du Sablon, Les Cottages de la Grange aux Bois, la Famille

Lorraine de Metz-Borny, le Centre de renseignement et d'Information – Bureau Information jeunesse (CRI-BIJ). Le COJEP compte renouveler les ordinateurs de trois salariés. La MJC Metz Sud équipe son nouveau coordinateur associatif d'un ordinateur et constitue une « malle pédagogique » pour ses activités. Le Quai se lance dans un accueil numérique avec une acquisition de trois ordinateurs et complète son accueil et ses activités sur jardin en installant une pergola. Les Cottages, nouvellement installés dans le centre rue de Mercy, rajeunit certains de ces équipements par l'acquisition de deux ordinateurs, d'un photocopieur, de petits équipements pour le Lieux d'Accueil Parents/Enfants, ainsi que d'équipements de cuisine pour l'accueil associatif comprenant cuisinières et frigo. La Famille Lorraine de Metz-Borny remplace son photocopieur et acquiert du mobilier. Le CRI-BIJ augmente son parc multimédia avec huit postes informatiques dédiés au public, et dote son équipe professionnelle d'un ordinateur portable et de téléphones.

Afin de soutenir ces projets, il est proposé d'accorder une aide à l'investissement de 25 810 €.

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Bouabdellah Tahri

4^{ème} point : Attribution de subventions pour le transport des enfants le mercredi.

Dans le cadre des rythmes scolaires, l'accueil des enfants le mercredi matin relève du marché périscolaire et est assuré par les associations ayant obtenu ce marché. L'accueil du mercredi après-midi relève quant à lui d'un accueil de loisirs associatif.

Lorsque l'association du marché périscolaire diffère de celle de l'accueil de loisirs, il est parfois nécessaire de transporter à midi les enfants d'un lieu à un autre. Afin de soutenir les associations organisatrices de ce transport, ces dernières bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € par mercredi pour celles utilisant un transport en bus et de 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied.

Pour la période de septembre à décembre 2021, il est proposé de verser les subventions selon la répartition prévue dans la motion, pour un total de 5 850 €.

Il est précisé que les subventions prévues pour Le Quai et Les Cottages sont susceptibles d'être retirées car elles ne feront peut-être pas de transport.

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Bouabdellah Tahri

5^{ème} point : Construction d'un pôle de gymnastique spécialisé : approbation du programme et lancement du concours.

Installé aux Arènes de Metz, le premier club français de gymnastique, comptant 1700 adhérents dont 250 compétiteurs (y compris des athlètes régulièrement inscrits sur la liste ministérielle de Haut-Niveau et la Ranking List de la Fédération Française de Gymnastique), 13 salariés, 15 juges et une trentaine d'animateurs bénévoles et diplômés, offre la possibilité de pratiquer 9 disciplines pour un public de 18 mois à plus de 70 ans à la recherche d'une pratique à des fins de santé, loisir, ou de performance. Créé en 2005 à la suite de la fusion des deux clubs messins historiques, le club de Metz Gym est confronté depuis plusieurs années - et de manière progressive au regard de son fort développement -

à un manque d'espaces et de créneaux horaires, ainsi qu'à un déficit d'équipements spécifiques au haut-niveau. Pleinement consciente de cette problématique, la Ville de Metz a engagé un projet d'étude en 2018 aboutissant au choix d'un terrain situé sur le Complexe Sportif de Belletanche, jouxtant la piscine et la salle d'escrime et très facilement accessible en transports en commun, afin d'y construire un pôle de gymnastique spécialisé. Cet équipement répondra au double objectif du club, qui est à la fois la pratique de hautniveau et l'accessibilité à la pratique sportive pour le plus grand nombre.

Concrètement, cela permettra :

- D'augmenter considérablement le volume horaire hebdomadaire de créneaux disponibles, ce qui va induire un développement en termes de licenciés,
- De s'inscrire en complémentarité des salles des Arènes qui conserveront leurs équipements et continueront à accueillir des licenciés,
- D'intégrer les dernières nouveautés techniques en matière d'équipements gymniques (fosses à cubes enterrées, régulation de la température et de la luminosité, longues en accroche en hauteur, espace de pratique dédié au Parkour Free Style...)
- De proposer un agencement des espaces permettant la pratique mixte et simultanée de différents publics,
- De permettre la pratique de Haut-Niveau dans des conditions optimales,
- D'accueillir dans de bonnes conditions des délégations étrangères de Haut-Niveau lors de stages de préparation à des compétitions.

Pour ce faire, une mission de programmation pour la construction d'une salle de gymnastique a été confiée à la société ASCISTE INGENIERIE. Le programme de l'opération, servant de cahier des charges du concours de maîtrise d'œuvre, est annexé à la présente délibération. Ce projet doit s'inscrire dans une démarche environnementale et susciter le recours aux énergies renouvelables. De plus, le bâtiment devra s'intégrer au sein du Complexe Sportif de Belletanche (piscine et salle d'escrime) sans gêner l'accès à la lumière naturelle des deux bâtiments existants, et jouer un rôle de vitrine de la dynamique du quartier en exprimant clairement l'affectation du bâtiment. D'une surface totale d'environ 3800 m², le bâtiment sera composé des espaces sportifs suivants :

- Un espace de gymnastique artistique
- Un espace de gymnastique rythmique
- Un espace de Parkour Freestyle / escalade
- Un espace trampoline - Un espace de fitness et baby-gym
- Un espace musculation / préparation physique

Les espaces communs prévoient :

- Un club-house
- Des espaces administratifs
- Des espaces techniques
- Des vestiaires et douches
- Des sanitaires
- Une salle de soins sportifs / infirmerie

Le coût de l'opération est estimé à 8 118 091 € HT dont 6 754 782 € HT pour les travaux, 286 000 € pour les travaux extérieurs et 1 077 309 € HT pour les honoraires de prestations intellectuelles, soit un total de 9 741 709 € TTC. Il est proposé de porter le montant global de cette opération à 10 000 000 € TTC afin d'intégrer diverses prestations annexes notamment de raccordements, de frais d'études et d'équipement mobilier. Cette opération fait l'objet d'une Autorisation de Programme avec Crédits de Paiement. Un accompagnement financier sera sollicité auprès des partenaires (Fonds Européens, Agence Nationale du Sport, Région Grand Est, Conseil départemental de la Moselle,...) qui soutiennent les projets structurants venant mailler et redynamiser le territoire en matière de pratiques sportives. Compte tenu du montant de cette opération, la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera effectuée sur la base d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre

tel que prévu au Code de la Commande Publique. Dans le cadre de cette procédure, il est proposé après sélection, d'admettre trois candidats maximum à concourir qui seront invités à remettre un projet de niveau « esquisse + ». Il est également proposé d'attribuer une prime de 35 000 € TTC à chaque candidat non retenu ayant remis une offre conforme au règlement du concours.

Un jury doit être constitué en vue de donner un avis sur les dossiers de candidatures, sur les projets qui seront remis par les trois candidats retenus et sur le choix du lauréat. Ce jury, sous la Présidence de Monsieur le Maire ou son représentant, sera composé des membres élus de la Commission d'appels d'offres, accompagnés de l'élu en charge des sports, de personnes qualifiées et d'architectes. Il est proposé de désigner ces derniers ultérieurement par arrêtés municipaux. Le lancement du concours est prévu courant novembre 2021. Le choix du lauréat par le jury sera effectué courant juin 2022. Le commencement des travaux est prévu fin 2023, pour une livraison de l'équipement à l'automne 2025.

S. Marx demande quel est le niveau attendu des subventions publiques.

G. Reiss répond que les démarches sont en cours et qu'il est difficile d'anticiper mais estime qu'au maximum on peut attendre 50% de cofinancement et, plus raisonnablement que 6/7 millions resteront à la charge de la collectivité.

B. Tahri va demander aux services de la région quel est le financement moyen apporté à ce type de projet structurant.

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Guy Reiss

6^{ème} point : Accompagnement des clubs par la Ville.

En complément des subventions attribuées au titre du fonctionnement des clubs sportifs lors des précédents Conseils Municipaux, il est proposé après avis de la Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante d'attribuer une subvention de 5 000 € au bénéfice de l'Ecole des Sports et des Activités Physiques de Metz (ESAP) sous la forme d'une avance pour la saison sportive 2021-2022. L'ESAP venant de prendre son indépendance vis-à-vis de CASSIS, cette aide va lui permettre de faire face à des besoins de trésorerie importants. L'attribution exceptionnelle de cet acompte viendra compléter l'aide au démarrage versée comme chaque année en juillet dernier. Le montant final de la subvention attribuée au titre de la saison sportive 2021-2022 sera déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé par le Conseil Municipal en janvier prochain (viendront en déduction l'aide au démarrage et cet acompte proposé).

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux organisateurs de manifestations sportives et qui participent à l'animation de la Ville, il est proposé d'accorder 700 € à la Société des Régates Messines pour soutenir son implication dans l'organisation de la Fête de l'Eau les 4 et 5 septembre derniers au Plan d'Eau.

Il est également proposé d'accorder 30 000 € à la Ligue Grand Est de Handball pour l'organisation du Final4 de la Coupe de Ligue 2021 de Handball masculin les 18 et 19 décembre prochains aux Arènes de Metz. Le Final4 de la Coupe de la Ligue se déplace depuis plus de 10 ans de ville en ville. Sa notoriété et son succès populaire contribuent à mettre en avant ce qui se fait de mieux en matière de sport spectacle. Après un an d'absence (la LNH a privilégié la tenue des championnats professionnels pendant la crise du COVID), l'événement fait son retour sur la saison 2021-2022. Fort d'un plateau sportif premium composé de clubs et de joueurs parmi les plus performants à l'échelon planétaire, ce rendez-vous devient « un must » pour un territoire, pour le développement de l'activité

handball en local ou encore pour mobiliser les acteurs économiques, qu'ils soient privés ou publics. Avec ces deux journées de matchs et d'animation, avec la totalité des rencontres diffusées en direct, avec une force d'attraction avérée grandissante (édition 2018 à Metz – 10 500 spectateurs, édition 2019 au Mans – 11 200 spectateurs), le Final4 de la Coupe de la Ligue est en mesure de rassembler largement le public.

S. Marx demande pourquoi la subvention pour les Régates messines est présentée au Conseil Municipal après la manifestation.

Il est précisé que la préparation de la manifestation n'était pas suffisamment aboutie lors de la préparation du précédent conseil.

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Guy Reiss

7^{ème} point : Divers points

G. Reiss rappelle que les échanges durant la commission ne doivent pas faire l'objet d'une communication auprès de tiers extérieurs à la Ville.

Or, cela a été le cas lors de la précédente commission avec des propos qui, de plus, ont été déformés.

S. Marx précise que les informations circulent librement au sein du groupe politique qu'il représente. En revanche, il ne voit pas de quoi il est question précisément sur le fait mentionné par G. Reiss.

La séance est levée à 18 heures 35.